

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 11 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 octobre 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	54
Votants :	56
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, , Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Camille GÉRAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU,

Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Denise GIROU représente Bertrand CAGNIART, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT.

EXCUSÉS

Titulaires : Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Répartition financière du coût 2016 des Ordures Ménagères (collecte, traitement et déchetterie)

Considérant la compétence « Collecte et Traitement des Ordures ménagères » exercée par la Communauté de Communes,

Considérant le marché de prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés conclu avec le SMD3 et acté par délibération le 25/01/2016,

Considérant la délibération n°2016-045 du 22 avril 2016 répartissant financièrement le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères entre les communes du Thenonnais

Considérant la délibération n°2016-048 répartissant le coût de la déchetterie de Thenon entre les communes du Thenonnais,

Considérant le coût réel de la compétence Ordures Ménagères (collecte et traitement et déchetterie) pour les communes de Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Coly, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac pour l'année 2016,

Vu l'avis de la Commission Ordures Ménagères élargie aux représentants des communes concernées du 11 octobre 2016,

Monsieur le Président propose de modifier la contribution financière des communes pour permettre le financement de la compétence et demande aux délégués communautaires de l'autoriser à procéder à l'émission des titres de recettes correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

➤ **ANNULE ET REMPLACE** les délibérations du 22 avril 2016 n°2016-045 et n°2016-048

➤ **ADOpte** la répartition financière des communes telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

Répartition Financière en €TTC	
Communes	MONTANT
Ajat	24 687,51 €
Auriac	39 876,69 €
Azerat	31 825,25 €
Bars	20 040,00 €
Fossemagne	51 484,16 €
Gabillou	9 240,00 €
Limeyrat	33 115,00 €
Montagnac	10 120,00 €
Sainte-orse	34 746,00 €
Thenon	144 014,53 €
TOTAL	399 149,14 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'émission des titres de recette correspondants

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/10/2016

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20161011-DE2016070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2016